

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema Schlagworte Akteure Prozesstypen Datum	Keine Einschränkung Erbschaftssteuer, Gesellschaftsrecht Dobler, Marcel (fdp/plr, SG) NR/CN Keine Einschränkung 01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse Institut für Politikwissenschaft Universität Bern Fabrikstrasse 8 CH-3012 Bern www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Erbschaftssteuer, Gesellschaftsrecht, 2018 – 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik		
Wirtschaft		
Wirtschaftspolitik		
Gesellschaftsrecht		

Abkürzungsverzeichnis

RK-SR	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
RK-NR	Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats
SchKG	Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs
CAJ-CE	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
CAJ-CN	Commission des affaires juridiques du Conseil national
LP	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Gesellschaftsrecht

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE DATUM: 03.05.2018 GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de maintenir la compétitivité de la place économique helvétique, Marcel Dobler (plr, SG) soumet une **adaptation du droit des faillites en adéquation avec la numérisation**. Il estime que la restitution des données informatiques en cas de faillite doit être réglée à l'article 242 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP). En effet, aucune base légale ne règle la restitution des données alors que les technologies de l'information envahissent notre économie. A l'unanimité, la commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) a proposé de donner suite à l'initiative parlementaire. ¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE DATUM: 15.04.2019 GUILLAUME ZUMOFEN

La commission des affaires juridiques du Conseil des Etats (CAJ-CE) a adopté l'initiative parlementaire Dobler (plr, SG). L'initiative vise une **adaptation du droit des faillites en adéquation avec la numérisation**. La CAJ-CN a désormais la charge de de la mise en application.

MOTION DATUM: 27.09.2019 GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que le commerce en ligne prend de plus en plus d'ampleur, Marcel Dobler (plr, SG) demande au Conseil fédéral de réviser l'article 82, al.1 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillites (LP). En effet, la mainlevée provisoire, qui correspond à un jugement basé sur les pièces rendues dans le cadre d'une procédure en poursuite pour dette ou faillite, n'est convoquée qu'en cas d'existence d'une signature manuscrite ou électronique. Or, le commerce en ligne ne requière que rarement l'existence d'une trace signée. Par conséquent, selon la loi en vigueur, il devient compliqué de faire valoir certains droits du fournisseur pour des créances pourtant avérées.

Le Conseil fédéral s'est montré favorable à l'acceptation de la motion. Il estime que la législation actuelle est confuse, et qu'une modernisation est nécessaire étant donné l'essor du commerce en ligne. Le débat a été reporté car la motion est combattue par Laurence Fehlmann Rielle (ps, GE). ²

DATUM: 04.03.2020

DATUM: 04.03.2020 GUILLAUME ZUMOFEN Face à l'essor du commerce en ligne, le parlementaire Dobler (plr, SG) a déposé une motion pour **réviser l'art.82, al.1 de la** loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillites (**LP**). Bien que combattue par Laurence Fehlmann Rielle (ps, GE), la **motion** a été **adoptée par la chambre du peuple** par 123 voix contre 38 et 29 abstentions. Les partis politiques de droite et le groupe du Centre ont voté en faveur de la motion. La grande majorité des Verts se sont abstenus. Les parlementaires ont donc suivi le Conseil fédéral qui préconisait une adoption de la motion. ³

1) Communiqué de presse CAJ-CN 2) BO CN, 2019, p.1932 3) BO CN, 2020, pp.120